

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le SEIZE du mois de JANVIER, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Vesoul s'est réuni à 18h30, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de VESOUL après convocations légales adressées aux Conseillers le 8 janvier 2020.

Convocation affichée le : 8 janvier 2020.

Effectif légal du Conseil de la Communauté : 50

Nombre de conseillers en exercice : 49

Présidence de Monsieur Alain CHRÉTIEN.

Étaient présents :

M. POISOT, M. CARMANTRAND, M. GALMICHE, M. BROUILLARD, M. EMANN, M. VIEILLE, Mme DEMANGEON, M. SCHIBER, M. ANCEL, M. COMBROUSSE, M. BOUDOT, Mme FALLICA, M. WADOUX, M. CHANEZ (Sauf délibérations n°13,14,15), Mme MOINOT, M. KALANQUIN, M. BAPTIZET, Mme MUNIER, M. CHARLES, M. FERRY, M. BALLESTER, Mme HAPPE, M. OUDOT, Mme GRANDHAY, M. LEGAY, Mme DEGALLAIX, Mme GIBOULOT, M. MENNETRIER, Mme BERNARDIN, M. KIEBER, Mme MARTIN, Mme RENET, M. BERNABÉ, M. ROPION, M. TUPIN, M. PINI, Mme AUBRY, Mme GOBETTI, M. MICHEL, Mme NORMAND représentant M. NORMAND, M. DESHAYES représentant Mme CHAVANNE.

Étaient absents représentés : M. CATRIN (pouvoir à M. VIEILLE), M. BAUDOT (pouvoir à Mme DEMANGEON), M. REGAUDIE (pouvoir à Mme MOINOT), Mme RAGOT (pouvoir à M. CHRÉTIEN), Mme BIDAUT (pouvoir M. WADOUX).

Étaient excusés :

M. VIROT, M. DOISE, Mme CHAVANNE, M. NORMAND.

Modification du PLUI Zonages et Emplacements Réservés

A la demande des communes, les projets d'aménagement et de construction nécessitent une modification du PLUI qui passe par :

- la suppression ou l'instauration d'emplacements réservés,
- le changement de zonages (activités vers mixité habitat-activités ; habitat vers agricole)
- une rédaction adaptée du règlement.

Ces projets se situent sur les communes de Chariez, Comberjon, Echenoz la Méline, Mont le Vernois, Navenne, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Quincey, Vaivre et Montoille et Vesoul.

Les pièces du projet de modification du PLUI ont été adressées aux personnes publiques associées le 18 octobre 2019.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 novembre au 23 décembre 2019. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet présenté, son rapport est joint en annexe I.

Après analyse des observations du public, le déplacement de l'emplacement réservé KO5 à Pusy Epenoux est annulé.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 47 ; Contre : 0 ; Abstention 0) :

- **Approuve la modification du PLUI telle que présentée en annexe et maintient l'emplacement réservé K05 sur la commune de Pusy Epenoux défini initialement au PLUI approuvé en 2013.**



**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ,
LE PRÉSIDENT**


Alain CHRÉTIEN
